

VOYAGE AU CŒUR DE LA FILIÈRE VOLAILLE FRANÇAISE : **OBJECTIF : CONSTRUIRE 400 POULAILLERS D'ICI 5 ANS POUR RÉPONDRE** **À LA HAUSSE DE LA CONSOMMATION, LUTTER CONTRE LES IMPORTATIONS** **ET PRÉSERVER LA DIVERSITÉ DES ESPÈCES**

Durant ces deux jours en Bourgogne, nous vous invitons à rencontrer et échanger avec les professionnels de la filière françaises des volailles de chair, qui œuvrent chaque jour à répondre à la hausse de la demande des consommateurs. Ces passionnés s'attachent à fournir des volailles de qualité, dans le respect d'une réglementation parmi les plus strictes du monde et des bonnes pratiques volontaires. Ils luttent contre des importations déloyales à bas coûts pour contribuer à la souveraineté alimentaire du pays et préserver leur modèle de diversité unique en son genre, tant en termes d'espèces (dinde, pintade, canard, caille, pigeon, oie, poulet, coquelet) que de systèmes de production (conventionnel, certifié, Label Rouge, bio).



Accélération de la hausse de la consommation

Les volailles connaissent un vrai succès dans les assiettes des Français. Il s'agit même de la seule viande à avoir enregistré une croissance de la consommation dans le pays en 2023 : +3,6 % au global par rapport à 2022 (consommation à domicile + hors domicile). Avec 28,8 kg consommés sur l'année, elle est la deuxième viande préférée des Français, juste derrière le porc. En 2024, le rythme de la hausse s'accélère : +11,4 % de consommation globale sur sept mois, comparé à la même période en 2023.¹

Reprise de la production confirmée

En Bourgogne comme dans toute la France, les professionnels de la filière sont fortement mobilisés pour répondre à cet enthousiasme. Sur le terrain, les élevages ont tout mis en œuvre pour redémarrer en 2023, après deux années d'une influenza aviaire dévastatrice. Ils ont réussi à augmenter leur production de +2 % comparé à 2022 et la reprise continue cette année. Sur sept mois 2024, la production française de volailles a ainsi bondi de +17,1 % par rapport à sept mois 2023. Cependant, elle n'est encore qu'à + 1,9 % par rapport aux sept premiers mois de 2019 alors que, dans le même temps, la demande nationale a fait un bond de +14,5 %, entraînée par la hausse spectaculaire des poulets (+24,3 %), laissant ainsi la place aux importations.

Construction de 400 poulaillers à 5 ans pour contrer les importations

4 volailles consommées sur 10 sont aujourd'hui importées en France et le chiffre grimpe à près d'1 poulet sur 2. Pour enrayer la tendance, la filière vise la construction de 400 poulaillers à 5 ans, au rythme de 80 nouveaux poulaillers par an. Une ambition que les autorités doivent accompagner en stoppant la multiplication des contraintes administratives et réglementaires, alors que la filière française répond déjà à des règles parmi les plus strictes du monde et qu'elle est engagée dans de bonnes pratiques volontaires, via son Pacte Ambition. Il est en effet urgent d'agir pour reprendre des parts de marché sur les importations et mettre un terme à leur concurrence déloyale en raison de leurs moindres contraintes réglementaires.

¹ Source : Itavi d'après SSP, douanes. Consommation apparente (production + importations - exportations)



Volailles Françaises : un modèle de biodiversité unique en son genre

La France est le seul pays du monde à avoir maintenu l'élevage d'une large diversité d'espèces de volailles (dinde, pintade, canard, caille, pigeon, oie, poulet, coquelet) selon plusieurs modes de production (Label Rouge, bio, certifié, conventionnel), ce qui fait d'elle une exception et un atout en matière de biodiversité. La récente analyse du Recensement Agricole établit à près de 14 000 le nombre d'élevages en France (dont 5400 en Label Rouge et près de 1 100 en bio) et 15 000 entreprises liées. Les élevages de volailles sont caractérisés par leur taille réduite et leurs activités diversifiées comparées à d'autres pays d'Europe. 70% des élevages français comptent moins de 29 000 animaux, contre notamment près de 77 000 dans par exemple aux Pays-Bas. De plus, 23 % de volailles françaises sont élevées dans des fermes ayant d'autres activités agricoles, contre 3 % par exemple pour la Pologne. Par ailleurs en France, les fermes de plus de 500 UGB (Unité Gros Bovin - tout type d'élevage compris), donc de tailles importantes, comportent en moyenne 64 000 volailles, soit 6 % des élevages, qui produisent 28 % de la volaille en France, quand en Roumanie par exemple, elles comportent en moyenne 400 000 volailles, soit 0,3 % des élevages, mais qui produisent 97 % de la production roumaine. L'illustration une nouvelle fois du fait que la production française repose sur des systèmes diversifiés.



SOMMAIRE

[VISITES]

VOYAGE EN BOURGOGNE À LA RENCONTRE DES PROFESSIONNELS DE LA FILIÈRE DES VOLAILLES DE CHAIR

- EN BREF : LES GRANDES ÉTAPES DU VOYAGE p.5
- EN DÉTAIL : PRÉSENTATION DES 4 SITES VISITÉS p.9

[MARCHÉ]

LA CONSOMMATION ET LA PRODUCTION DE VOLAILLES À LA HAUSSE EN FRANCE

- VOLAILLES FRANÇAISES : UNE VIANDE À SUCCÈS DANS LES ASSIETTES DES FRANÇAIS p.15
- VOLAILLES FRANÇAISES : LA REPRISE DE LA PRODUCTION SE CONFIRME EN 2024 p.18

[IMPORTATIONS]

400 POULAILLERS EN 5 ANS POUR ENRAYER LES IMPORTATIONS : UNE FILIÈRE VOLONTAIRE À SOUTENIR

- LES IMPORTATIONS DE VOLAILLES CONTINUENT D'AUGMENTER EN FRANCE P.22
- 400 POULAILLERS EN 5 ANS : LA FILIÈRE APPELLE LE NOUVEAU GOUVERNEMENT À LA SOUTENIR DANS SA LUTTE CONTRE LES IMPORTATIONS p.24

[EN SAVOIR PLUS]

ZOOM SUR LE RECENSEMENT AGRICOLE : LES VOLAILLES FRANÇAISES ISSUES D'ÉLEVAGES DE TAILLES MODESTES AUX ACTIVITÉS DIVERSIFIÉES

p.26



[VISITES]

VOYAGE EN BOURGOGNE

À LA RENCONTRE DES PROFESSIONNELS DE LA FILIÈRE DES VOLAILLES DE CHAIR



EN BREF : LES GRANDES ÉTAPES DU VOYAGE

Jour 1 : mercredi 9 octobre



- **8h15** : RDV Paris Gare de Bercy Bourgogne-Pays d'Auvergne

- **8h35** : Départ du train à destination de Sens



- **9h32** : Arrivée en gare de Sens et prise en charge par le car



- **10h15 – 11h30** : Visite d'un élevage de poulets standards à Sergines chez **Nicolas BOURDON**

Adresse de l'élevage : Chemin de la Mousse Brand (rue de l'arche si adresse non répertoriée sur GPS) - 89140 Sergines



- **12h30– 14h30** : Déjeuner au restaurant-hôtel **La Rive Gauche** à Joigny

Chemin du port au bois, 89300 JOIGNY



- **15h30 – 17h30** : Visite d'une entreprise française spécialisée dans la production de volailles : **Duc à Chailley**

2 Grande Rue, 89770 Chailley

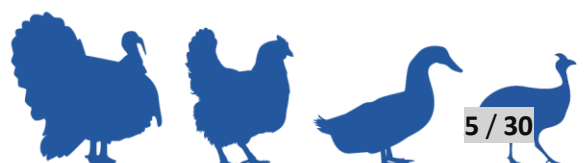


- **18h30** : Arrivée à l'hôtel **Le Maxime** sur Auxerre

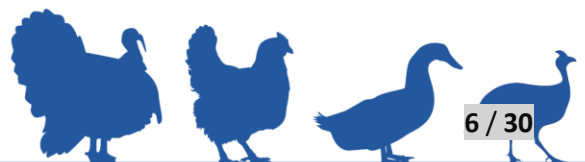
2 Quai De La Marine 89000 Auxerre

- **20h30** : Diner au restaurant **Un Air de Famille** et nuit sur Auxerre

Adresse du restaurant : 55 Rue Joubert, 89000 Auxerre



Les visites en un coup d'œil : la carte du mercredi 9 octobre



Jour 2 : jeudi 10 octobre



- 9h : Départ de l'hôtel Le Maxime à destination de Courson-les-Carières



- 9h45-11h15 : Visite d'un élevage de poulets de chair standards à Courson-les-Carières chez Gildas André
Adresse de l'élevage : 36 champ de la Côte Bourgeoise - 89560 Courson les Carières



- 12h15 – 14h : Déjeuner au restaurant les Cordois Autrement à Avallon
15 Rue Bocquillot, 89200 Avallon



- 15h-16h20 : Visite d'un élevage sur le thème « Diversité des espèces et des modes d'élevage » à Charny chez M. Van Vaeck
Adresse de l'élevage : 3 rue St Antoine, 21350 Charny



- 17h30 : Arrivée à la gare de Dijon

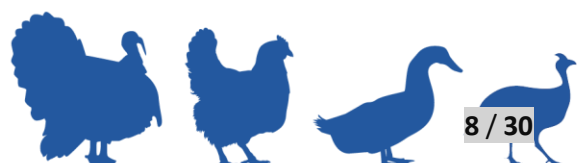
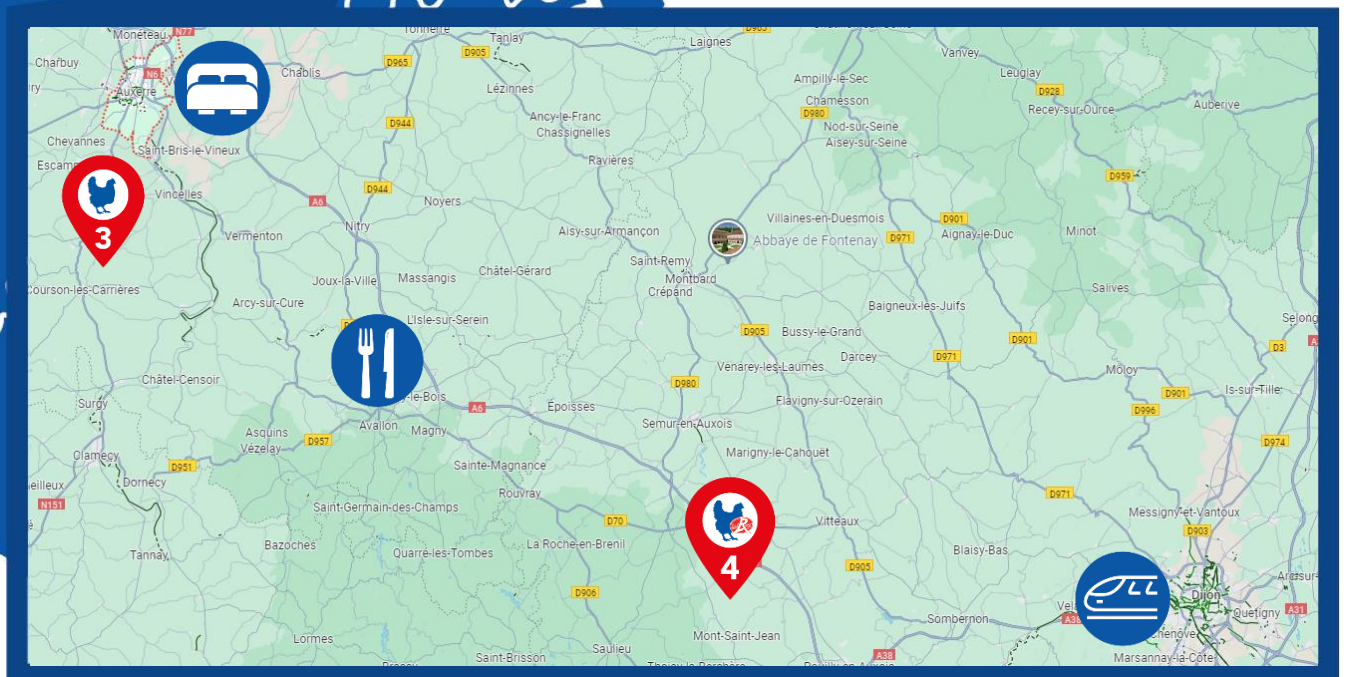
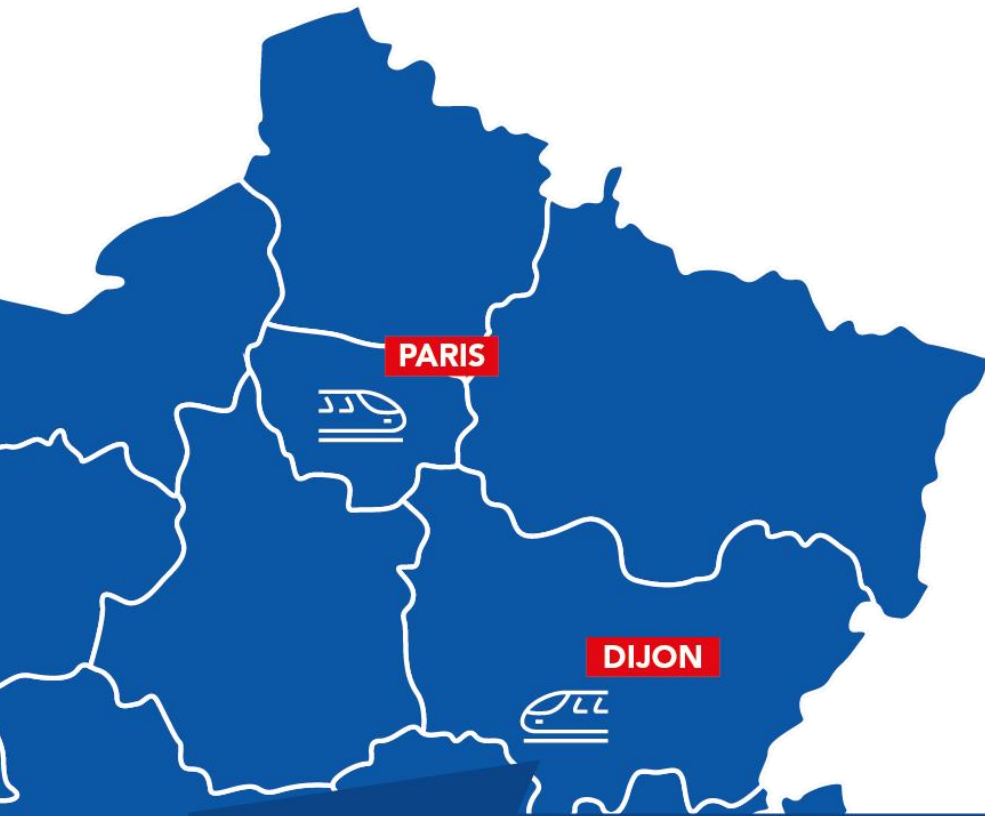
- 18h03 : départ du train de la gare de Dijon à destination de Paris Gare de Lyon



- 19h38 : arrivée Paris Gare de Lyon



Les visites en un coup d'œil : la carte du jeudi 10 octobre



EN DÉTAIL : PRÉSENTATION DES 4 SITES VISITÉS



Nouvel élevage de poulets standards en cours de finalisation : Nicolas Bourdon à Sergines

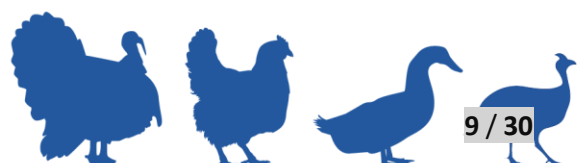
Nicolas Bourdon, 28 ans, titulaire d'un bac pro CGEA (Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole) est ouvrier agricole dans les filières céréalières et apicoles. Il a décidé d'installer un élevage avicole à son compte pour diversifier et consolider ses revenus. De son projet à la construction de son poulailler, cinq années de travail et de procédures ont été nécessaires. Initié en 2018, son élevage n'a reçu son permis de construire qu'en 2021 et est aujourd'hui en cours d'achèvement. En effet, le bâtiment, d'une superficie de 1800 m², doit encore subir quelques aménagements intérieurs avant d'accueillir ses premiers poussins à partir de la mi-octobre. À terme, Nicolas souhaite également prendre la succession de son père sur l'exploitation céréalière familiale.

Un élevage de 39 600 poulets standards par bande

D'ici peu, Nicolas recevra son premier lot de 39 600 poulets standard son poulailler, avec une rotation d'une semaine entre chaque lot d'animaux. Il accueillera les poussins dès leur éclosion et les élèvera jusqu'à 41 jours. Nicolas travaillera en partenariat avec l'entreprise DUC, qui lui fournira la nourriture adéquate puis se chargera de l'abattage et de la transformation des poulets en fin d'élevage.

Lumière naturelle et ventilation dynamique

Très attentif au bien-être de ses animaux, Nicolas a investi dans des équipements visant à privilégier leur confort et leur bonne croissance. Les poulets bénéficieront notamment d'une ventilation dynamique, pour favoriser le renouvellement de l'air et évacuer les gaz émis tels que l'ammoniac et le CO₂. De plus, les poulets disposeront d'un accès à la lumière naturelle, conformément aux cahiers des charges relatifs aux nouveaux poulaillers.



Abattage et transformation : le site « DUC » de Chailley (89)



Le site « DUC » de Chailley, est le site historique du groupe, où ses premiers poulets ont été abattus et transformés. Créée en 1990, « DUC » est aujourd'hui à la tête d'une filière totalement intégrée, comprenant la reproduction, l'accoupage, l'alimentation, l'élevage, l'abattage, le conditionnement et la commercialisation des volailles. Toutes les étapes de la production sont maîtrisées pour garantir la traçabilité et la qualité de ses volailles DUC, quel que soit leur mode d'élevage.

La société compte aujourd'hui huit outils de production répartis entre la Bourgogne, la Bretagne et le Sud-Est de la France. DUC emploie 826 salariés, collabore avec 207 éleveurs pour produire à l'année 71 000 tonnes de produits finis. Son chiffre d'affaires s'élève à plus de 307 millions d'euros.



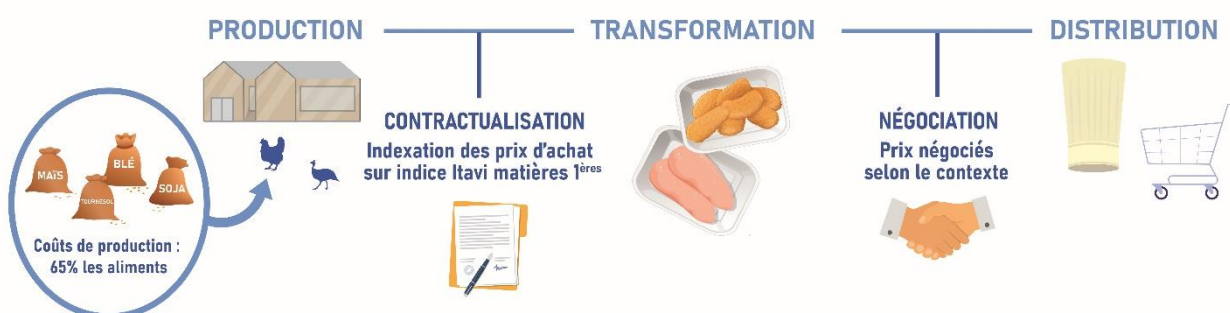
Une entreprise engagée dans la vie économique locale

Le site de Chailley, sur lequel s'est historiquement implanté DUC, est caractéristique de son ancrage territorial. En effet, l'entreprise contribue aux dynamiques économiques régionales. Forte de sa filière d'élevage intégrée, elle travaille en effet en partenariat avec de nombreux professionnels implantés localement. La diversité de ses activités permet de pérenniser de nombreuses exploitations agricoles et d'aider les jeunes éleveurs à s'installer.

Des investissements pour développer les volailles françaises

Dans un contexte de marché où les importations représentent 50 % du poulet consommé en France, DUC intensifie son développement pour soutenir la production de volailles françaises. Depuis son intégration au groupe néerlandais Plukon Food Group en 2017, DUC a massivement investi en France. Le site de Chailley en est le parfait exemple. Il a été entièrement rénové, doté de nouvelles infrastructures et de nouveaux outils et procédés de production : quai d'arrivée des poulets, méthode d'anesthésie gazeuse, lignes de découpe, de conditionnement, etc.

Volailles françaises : une filière contractualisée



La ferme en polyculture-élevage de Gildas André à Courson-les-Carières (89)



Gildas André, 34 ans, est diplômé d'un BPREA (Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole). Il s'est très rapidement pris de passion pour l'agriculture. En 2016, il succède donc tout naturellement à ses parents et s'installe sur l'exploitation familiale dédiée à la production de céréales. En 2018-2019, Gildas André souhaite élargir son activité et pense immédiatement à l'aviculture pour se diversifier. En 2022, son activité d'élevage de poulets de chair standards peut débuter avec la sortie de terre de son poulailler.

Revenus complémentaires et économie circulaire

Gildas André s'est orienté vers l'élevage de volailles pour deux raisons principales. En premier lieu, la diversification : cette nouvelle activité lui permet de compléter ses revenus, tout en restant gérable au regard de son activité déjà existante, des travaux agricoles qu'il effectue chez d'autres agriculteurs, de sa vie de famille, etc. Par ailleurs, cette dernière lui permet de bénéficier d'un modèle circulaire : les matières organiques issues de l'élevage sont utilisées comme engrais dans les champs.

Une ferme en polyculture-élevage

Gildas André possède deux sites sur la commune de Courson-les-Carières : 265 ha destinés à la production de céréales (blé, orge, colza, tournesol) et 1 440 m² consacrés à l'élevage au travers d'un bâtiment et d'un local technique. Un apprenti l'aide sur l'exploitation du poulailler. Il élève ses poulets par lots successifs de 28 500 animaux. Il les accueille poussins, à 1 jour, et les fait grandir jusqu'à 35 jours, voire 42 jours. Une fois élevés, les poulets sont vendus à l'entreprise DUC de Chailley, qui gère leur abattage et leur transformation.

Une alimentation millimétrée

La société DUC livre également les rations alimentaires des poulets de Gildas. Les poulets de chair ont en effet recours à des régimes spécifiques et diversifiés, avec une composition de l'alimentation et de la granulométrie qui varient selon l'âge des volailles. Quatre rations distinctes sont donc développées pour répondre aux besoins spécifiques des diverses phases de croissance des animaux : démarrage, croissance, finition, retrait.



L'élevage de volailles fermières Label Rouge de Jean-Yves Van Vaeck, à Charny (21)



Jean-Yves Van Vaeck, 51 ans, titulaire d'un bac agricole, a repris la ferme familiale en 1998. S'il a suivi la voie de ses parents agriculteurs, qui tenaient un élevage de bovins et une exploitation céréalière, il est cependant le premier à s'être orienté vers l'aviculture. Il se consacre en effet à la production de volailles fermières Label Rouge : poulets, chapons, dindes et pintades. Il fait partie de la centaine d'éleveurs adhérents au syndicat des Volailles Fermières de Bourgogne, aux côtés de quatre fabricants d'aliments, sept couvoirs et trois abattoirs.

Des poulaillers à faible densité

Pour mener à bien ses activités, Jean-Yves possède quatre poulaillers traditionnels du modèle Label Rouge de 400 m² chacun. Les deux premiers ont été construits en 2012, les deux suivants en 2019. Ces bâtiments permettent d'accueillir indépendamment 4 400 poulets et de fournir des conditions d'élevage confortables. Chaque année, un peu plus de 3 bandes sont élevées par poulailler, soit plus de 50 000 volailles. Jean-Yves travaille seul et produit parallèlement des céréales (blé, orge, avoine et tournesol), sur 60 ha, qu'il destine à la vente.

Dans la tradition du plein air

Conformément au cahier des charges Label Rouge, les volailles fermières Label Rouge accèdent à l'extérieur dès que leur plumage leur permet. Les animaux disposent par conséquent d'un parcours plein air obligatoirement arboré de près d'un hectare où ils expriment leur comportement naturel.

A l'intérieur des poulaillers, où la lumière est naturelle, les volailles peuvent s'alimenter et boire quand elles le souhaitent. L'éleveur leur fournit une alimentation complète et équilibrée composée majoritairement de céréales (75% minimum pour les poulets par exemple) et de protéines végétales.



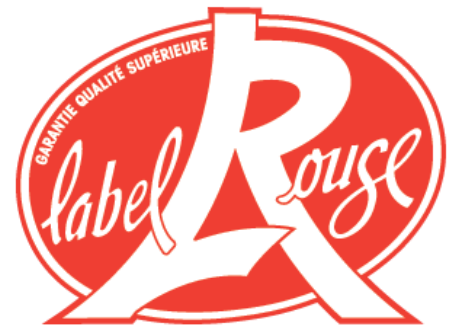
Des durées d'élevage longues, adaptées aux différentes espèces

Jean-Yves Van Vaeck reçoit ses volailles à 1 jour, dès la sortie du couvoir. Il veille à leur bien-être et leur bonne alimentation durant 81 jours pour les poulets, 94 jours minimum pour les pintades et environ 150 à 160 jours pour les chapons et les dindes. Les animaux sont ensuite remis aux abattoirs du groupe LDC, situés en Saône-et-Loire - Guillot Cobreda et Mairé - pour être ensuite transformés et commercialisés en grandes surfaces ou circuits traditionnels.



POULET FERMIER LABEL ROUGE : un signe officiel de qualité

Mode d'élevage traditionnel, respectueux du bien-être animal et de l'environnement, le Label Rouge garantit officiellement un niveau de qualité supérieure aux produits similaires. Pour l'attester, des analyses sont menées tous les ans par des experts en laboratoire, complétées de tests à l'aveugle avec des panels de consommateurs.



Créé en 1960 en France, à l'initiative de producteurs de volailles fermières traditionnelles, le Label Rouge a été attribué pour la première fois au poulet de chair dès 1965. L'obtention du signe officiel de qualité Label Rouge est soumise au respect d'un cahier des charges exigeant, comprenant des conditions d'élevage strictement définies. Dès qu'elles ont des plumes, les volailles ont ainsi accès à un vaste parcours en plein air qui doit être, en majeure partie, recouvert de végétation, et qui doit disposer d'espaces arborés, comprenant 20 arbres ou arbustes minimums ou encore de haies.

Ces aménagements naturels sont implantés par l'éleveur pour favoriser la sortie et le séjour des volailles fermières Label Rouge à l'extérieur. Chaque poulet Label Rouge dispose de 2 m² minimum d'espace extérieur pour le « plein air » (environ 1 hectare par bâtiment) et d'une étendue illimitée pour les élevages « en liberté ».

Les poulets Label Rouge sont élevés dans des poulaillers de petite taille (400 m² maximum par bâtiment) avec de la lumière naturelle. Les sites ne peuvent pas comporter plus de 4 bâtiments, dans lesquels la densité maximum est de 11 poulets par m². Les poulets Label Rouge sont élevés ainsi durant 81 jours minimum avant d'être commercialisés.



[MARCHÉ]

LA CONSOMMATION ET LA PRODUCTION DE VOLAILLES À LA HAUSSE EN FRANCE



VOLAILLES : UNE VIANDE À SUCCÈS DANS LES ASSIETTES DES FRANÇAIS !

2024 : la hausse de la consommation de volailles s'accélère

(Source : Itavi d'après Agreste, Eurostat, SSP, Mapama, Destatis, Istat)

En **2023**, la consommation française apparente globale² (consommation à domicile + hors domicile) a progressé de +3,6 % en 2023 comparé à 2022. Chaque Français a consommé 28,8 kg de volailles sur l'année, dont 23 kg uniquement de poulets. Il s'agit de la 2^e viande la plus consommée France, juste après le porc (30,7 kg / hab) et devant le bœuf et le veau (21,3 kg/hab).



En **2024**, les sept premiers mois montrent une **accélération de la demande globale** de volailles dans le pays, à +11,4 % vs sept mois 2023. Par rapport à la même période en **2019**, dernière année de référence en termes de consommation, la progression des volailles est même de **+14,5 %** et va jusqu'à enregistrer **+24,3 % pour les seuls poulets**.

France : le 1^{er} pays consommateur de volailles de l'Union européenne

Avec un total de **1,960 million de tonnes de volailles** consommées en 2023, la France reste, à l'échelle de la population, le **premier pays consommateur de viande de volaille de l'Union européenne** (hors Royaume-Uni). Le Portugal est quant à lui en tête de la consommation européenne ramenée à chaque habitant, avec plus de 30 kg par an.



² Production nationale + importations - exportations



Les poulets confirment leur place principale dans les assiettes : près de 4 volailles consommées sur 5

(Source : Itavi d'après Agreste, douanes - 2023)

Les poulets restent les volailles les plus consommées en France. Selon les premières tendances 2024, leur part se stabilise à 79 % sur sept mois, après une progression significative en 2022 en raison de la réduction drastique de l'offre sur les autres espèces, davantage touchées par l'influenza aviaire.

Les dindes maintiennent leur deuxième position (12,7 % des volailles consommées sur sept mois 2024). Le canard occupe la troisième marche du podium (8,4 %).

La part des espèces moins représentées (pintades, cailles, pigeons) reste stable dans les assiettes à moins de 1 %, même si la consommation globale de pintade est en hausse de près de +40 % vs 7 mois 2023.

De plus en plus de volailles proposées en restauration

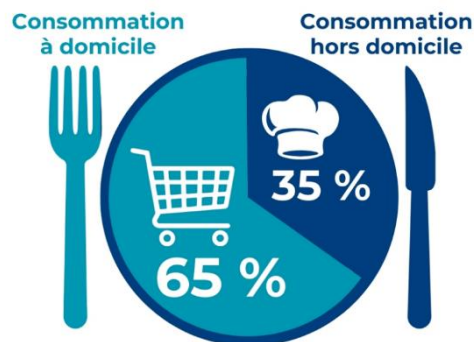
(Source : Itavi d'après Agreste, Kantar Word Panel pour France Agrimer)

La Restauration Hors Domicile prend une place de plus en plus importante dans la consommation de volailles en France. Elle gagne progressivement du terrain sur la consommation à domicile.

Selon l'Itavi, la part de la consommation à domicile s'élèverait ainsi à 65 % en 2023, pour une part de la RHD à 35 % alors qu'en 2022 cette répartition était de 67 % vs 33 % et en 2021 de 71 % vs 29 %.

En 2005, la répartition était encore de 92 % pour la consommation à domicile contre seulement 8 % en RHD. La RHD prend donc progressivement du poids. Une tendance qui s'est momentanément inversée en 2020 en raison des confinements liés au Covid.

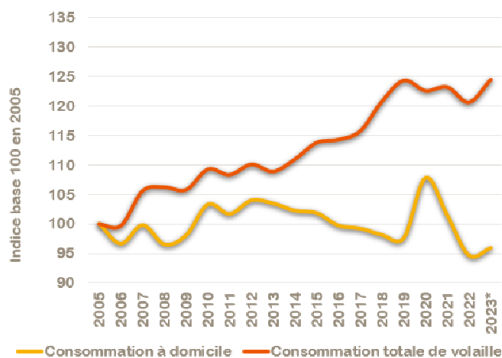
RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION DE VOLAILLES EN FRANCE EN 2023



Source : ITAVI d'après Agreste, Kantar WorldPanel pour FranceAgriMer / © ADOCOM-RP

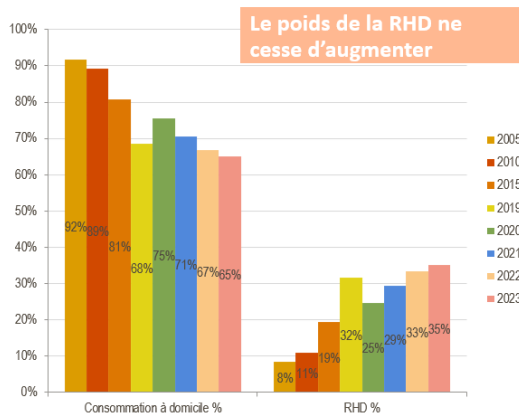


Comparaison de l'évolution de la consommation totale et à domicile de viande de volailles



Source : ITAVI d'après Agreste, Kantar Word Panel pour FranceAgriMer

Poids de la consommation de volailles par circuit



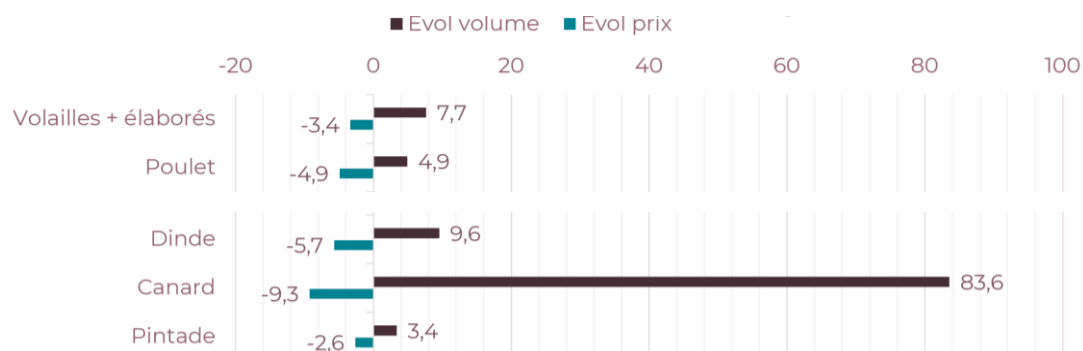
* estimations.



En magasins : +7,7 % de volailles achetées en 2024

(Source : ITAVI d'après Kantar WorldPanel pour France Agrimer)

Les achats de **volailles en magasins** ont augmenté de +1,8 % en volume en 2023 vs 2022. Sur 7 mois **2024**, la hausse se poursuit et s'accélère, à **+7,7 %** vs sept mois 2023. La hausse est particulièrement marquée pour le **canard**, dont les ventes en magasins bondissent de **+83,6 % en volume** sur 7 mois en raison du retour de l'offre en rayons mais qui restent cependant bien en-deçà des chiffres de 2019. Les ventes de canards entiers sont ainsi à **-68,4 % en 2024 comparé à 2019**.



Source: ITAVI d'après Kantar World Panel pour France Agrimer



VOLAILLES FRANÇAISES : LA REPRISE DE LA PRODUCTION SE CONFIRME EN 2024

La production poursuit sa reprise : +17,1 % sur 7 mois 2024

(Source : Itavi d'après SSP, douanes ; 2023 vs 2022)

2023 a marqué le **redémarrage** de la production de volailles en France après la crise d'influenza aviaire dont a été victime la filière. La campagne de vaccination des canards, débutée en octobre 2023, a enrayé la résurgence du virus dans les élevages, permettant une reprise de la production à **+2 % en 2023 vs 2022**.

2024 confirme la reprise, avec une production en hausse de **+17,1 % sur 7 mois** vs 7 mois 2023. Le rebond est très marqué pour les canards, particulièrement touchés par l'épizootie. La production des canards à rôtir rebondit à **+59,4 % sur 7 mois 2024 vs 7 mois 2023**.

Les professionnels français restent cependant prudents et le coût de la vaccination est un nouveau facteur à prendre en compte dans les charges de production. ANVOL est mobilisé pour que l'État maintienne son accompagnement financier lors des futures campagnes de vaccination et les filières s'organisent pour une juste répartition du surcoût de production lié à cette vaccination.

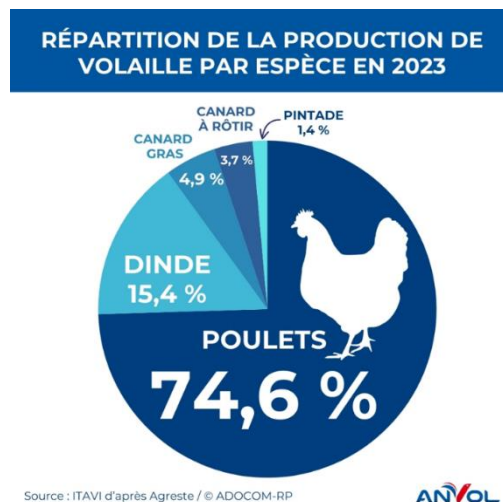
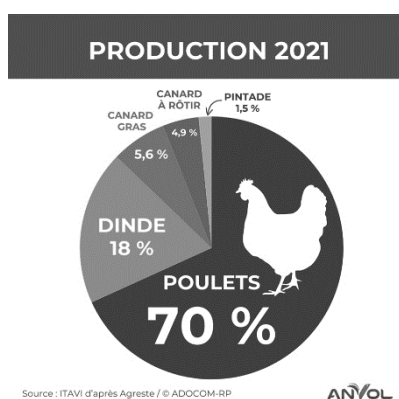
Pour rappel : De 2021 à mi-2023, la filière volaille française a été victime d'une épizootie d'Influenza Aviaire aussi violente qu'inattendue, tant en matière d'ampleur que de durée. Tous les types d'élevages et toutes les espèces ont été concernés. Sur la saison 2021-2022, 1 400 foyers ont été identifiés et 25 millions de volailles touchées. Sur la saison 2022-2023, 402 élevages et 3 à 4 millions d'animaux supplémentaires ont été concernés.



Les poulets prédominants dans la filière : plus de 7 volailles sur 10 produites en France

Le poulet représente **72,8 % des volailles élevées en France sur 7 mois 2024**. Cette proportion était de 74,6 % sur l'année 2023. Ils sont suivis des dindes (15 %), des canards (env. 10,8 %) et des pintades (env. 1,3 %).

Leur proportion a régulièrement augmenté depuis 2000, où ils représentaient 50,6 % de la production. Une proportion qui a grimpé à 60,9 % en 2010 puis à 68,2 % en 2020 et 70 % en 2021.



Les poulets sous signes de qualité en retrait

(Source : ITAVI d'après Synalaf)

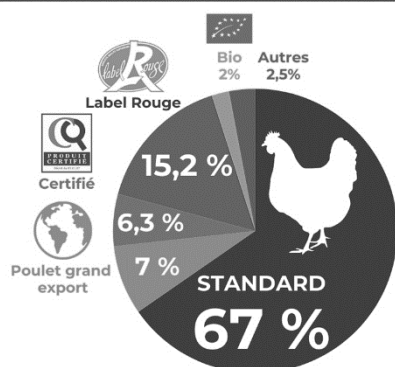
Les premiers chiffres 2024 montrent un repli des mises en place de poulets Label Rouge et bio. Les élevages ont accueilli -4 % de poulets Label Rouge sur 8 mois et -11 % de bio sur 6 mois par rapport aux mêmes périodes en 2023. Si l'on se réfère à 2021, aux mêmes périodes, le recul s'établit à -15 % pour le Label Rouge et -20 % pour le bio.

Pour rappel, en 2023, les poulets Label Rouge représentaient 13 % des poulets produits en France (-1 pt vs 2022 et -2,2 pts vs 2021) et les poulets bio 1 % (idem 2022 et -1 pt vs 2021). Les poulets sous Certificat de Conformité Produit (CCP) s'établissaient à 5 % (vs 6,3 % en 2021).

Les poulets standards ont quant à eux progressé de 2 points en 2023, pour représenter 72 % de la production. Ils étaient à 67% en 2021.

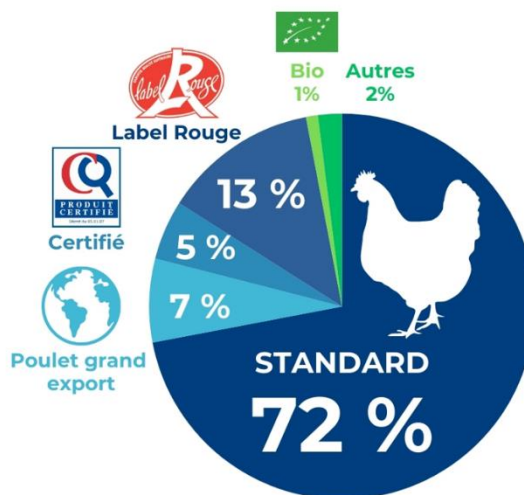
STABILITÉ DU PLEIN AIR EN 2023

RÉPARTITION DE LA PRODUCTION EN 2021



Source : ITAVI d'après Agreste, Synalaf / © ADOCOM-RP

ANVOL

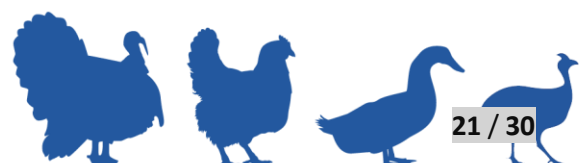


Source : ITAVI d'après Agreste, Synalaf / © ADOCOM-RP

ANVOL



[IMPORTATIONS]
**400 POULAILLERS EN 5 ANS
POUR ENRAYER LES IMPORTATIONS :
UNE FILIÈRE VOLONTAIRE À SOUTENIR**



LES IMPORTATIONS DE VOLAILLES CONTINUENT D'AUGMENTER EN FRANCE

Près d'1 poulet sur 2 importé en France : essentiellement des découpes et préparations utilisées par les professionnels

(Source : ITAVI d'après douanes françaises)

Sur l'ensemble des volailles, les poulets sont les plus touchés par les importations, essentiellement utilisés par la restauration hors domicile et les entreprises de seconde transformation pour la réalisation de produits élaborés. La croissance des importations est en effet à mettre en parallèle avec l'augmentation de la part de la Restauration Hors Domicile dans la consommation globale des volailles en France.

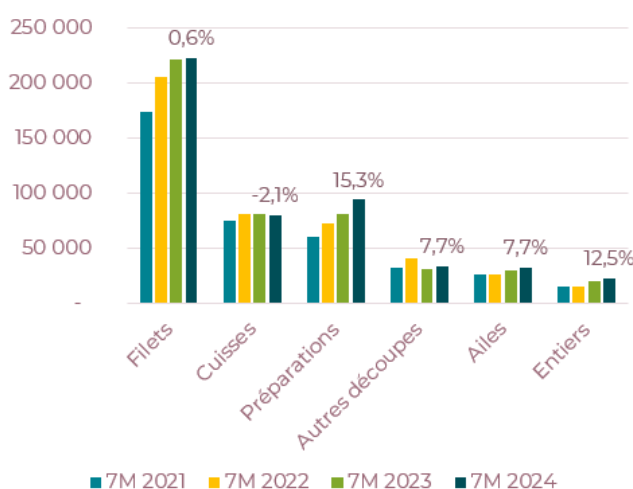
En 2023, les importations de poulets ont ainsi poursuivi leur progression : **+3,4 % en volume vs 2022**. En 3 ans, elles ont bondi de +37 %, soit 217 000 tonnes (équivalent carcasse – tec) supplémentaires de poulets arrivés sur le sol français.

Cette tendance à la hausse se poursuit en 2024, à **+3,2 % sur les 7 premiers mois** de l'année, comparé à la même période en 2023.

En 2023, 50 % des poulets consommés en France étaient encore issus de l'importation. Sur les 7 premiers mois, grâce à la reprise de la production en France à +12,1 % pour les poulets, la proportion diminue légèrement pour s'établir à **47,6 %**.

Sur les 7 premiers mois 2024, la majorité des importations de poulets est constituée de **filets** (+0,6 % vs 7 mois 2023) de **préparations** (+15,3 %) et de **cuisse** (-2,1 %) et. Des produits très utilisés par les professionnels de la RHD et les industries de la transformation (produits élaborés, cuisinés, charcuteries, etc.)

Evolution des imports de poulet par type de produits



Source: ITAVI d'après douanes françaises



Le solde de la balance commerciale s'améliore en 2024

(Source : ITAVI d'après douanes françaises)

Si les importations de volailles ont continué leur essor en France sur les sept premiers mois 2024, à +2 % pur l'ensemble des espèces et +3,2 % pour les poulets, le solde de la balance commerciale s'améliore en raison de la reprise des exportations.

La France a expédié +15,8 % de volailles hors de ses frontières, dont +15,8 % de poulets. Sur 7 mois 2024, la France a importé 4 volailles consommées sur 10, contre 44 % sur l'ensemble de l'année 2023. A fin juillet, son taux d'auto-provisionnement s'élevait à 79 %, contre 75 % sur sept mois 2023.

Rappel 2023 : la balance commerciale des volailles était en déficit en volume et en valeur : -448 000 tonnes (équivalent carcasse – tec) et -1,23 milliard d'euros.

Identification de l'origine : seulement 15 % des restaurants répondent à l'obligation légale

Depuis le 1^{er} mars 2022, un décret impose aux établissements de restauration proposant des repas sur place ou à emporter, d'indiquer aux consommateurs l'origine des viandes de volailles, porcs et moutons qu'ils mettent à leurs menus, comme c'était déjà le cas pour la viande de bœuf depuis 2002. Une avancée importante que l'Interprofession de la Volaille de chair - ANVOL - sollicitait de longue date. Pourtant, une récente enquête* montre que seuls 15% des restaurants répondent à cette obligation. Si l'obligation n'est pas respectée, c'est avant tout par manque d'information.



La filière des volailles françaises estime ainsi qu'un décret de cette nature, sans communication officielle et sans contrôle, n'a aucun effet si ce n'est de produire un bénéfice politique momentané et d'embellir les discours des ministres de l'Agriculture qui se succèdent. Ce décret doit absolument être accompagné d'un dispositif de communication et de contrôles pour que la souveraineté alimentaire ne reste pas un vain mot.

Si la filière des volailles françaises est consciente du rôle qu'elle doit jouer pour diffuser largement cette information et l'accompagner d'une démarche autour de son logo « Volaille Française », il paraît urgent que l'État passe également à l'action. Il est indispensable, d'une part, qu'il accentue la communication autour de l'application de ce décret et, d'autre part, qu'il intensifie les contrôles de la DGCCRF dans les établissements concernés.

Des actions d'autant plus urgentes à mener que l'application du décret n'est pour le moment prévue que jusqu'à fin février 2024, ce que déplorent les professionnels des volailles françaises, qui appellent à sa pérennité.

**Étude Roamler réalisée pour ANVOL et l'APVF (Association pour la Promotion de la Volaille Française) au printemps 2023 auprès de 380 établissements français de restauration, chaînés ou indépendants.*



400 POULAILLERS EN 5 ANS : LA FILIÈRE APPELLE LE NOUVEAU GOUVERNEMENT À LA SOUTENIR DANS SA LUTTE CONTRE LES IMPORTATIONS

La hausse de la consommation de volailles en France profite aux importations, plus compétitives, qui représentent aujourd'hui 1 poulet sur 2 consommés en France. Pour enrayer la tendance, la filière vise la construction de 80 poulaillers par an pendant 5 ans. Dans ce cadre, l'Interprofession compte sur le soutien du nouveau Gouvernement. Pour assurer la pérennité et la compétitivité de la filière française, les autorités devront appuyer l'Interprofession dans les défis majeurs auxquels elle est confrontée, notamment en l'accompagnant dans la prise en charge des prochaines campagnes de vaccination contre l'influenza aviaire et en s'opposant aux nouvelles négociations et règles en cours de discussion au Parlement européen : accord de libre-échange Union européenne - Mercosur, directive sur les émissions industrielles (IED), règles sur le transport des volailles, etc.

Mercosur : une opposition ferme indispensable

L'interprofession française des volailles de chair - ANVOL - souhaite que le nouveau Gouvernement français confirme l'opposition ferme de la France à l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Mercosur. Le traité, qui viserait à alléger ou lever complètement les droits de douane pour 180 000 tonnes de poulet, en plus des 340 000 tonnes déjà importées par l'UE, fragiliserait davantage la production nationale, avec une nouvelle distorsion de concurrence. Dans un contexte inflationniste, les volailles françaises seraient moins compétitives que les volailles sud-américaines, moins chères, car soumises à des normes sanitaires et environnementales moins exigeantes.

Directives européennes sur le bien-être animal et l'environnement : stop à l'intensification du déséquilibre concurrentiel

En ce sens, l'interprofession souhaite également que l'Europe cesse d'édicter de nouvelles règles plus contraignantes pour la filière, véritable creuset à l'intensification du déséquilibre concurrentiel. Elle demande notamment à l'État de s'opposer aux nouvelles règles, en cours de discussion à Bruxelles, sur le transport des volailles et de réviser la directive sur les émissions industrielles – IED (Industrial Emissions Directive) pour en retirer l'élevage. Les règles en vigueur dans ces domaines sont déjà parmi les plus élevées au monde et la filière est par ailleurs engagée dans de multiples actions volontaires dans son Pacte Ambition 2025.

Concernant le RDUE - le règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts applicable au 1er janvier 2025 - la filière, engagée dans l'amélioration continue de ses bonnes pratiques, s'était organisée pour que 100% des aliments utilisés contiennent uniquement du soja non issu de zones déforestées dès le 1er janvier 2025. Néanmoins, aujourd'hui, en raison de l'absence de modalités claires et opérationnelles pour appliquer



cette nouvelle réglementation, la filière est confrontée à un risque avéré de rupture d'approvisionnement dès le 1er trimestre 2025. C'est pourquoi ANVOL demande un texte efficace et équitable. De plus, ces nouvelles exigences entraînant des surcoûts importants, l'Interprofession alerte également les autorités sur la nécessité d'appliquer ces mêmes normes aux volailles importées afin de ne pas davantage menacer la pérennité de la filière française.

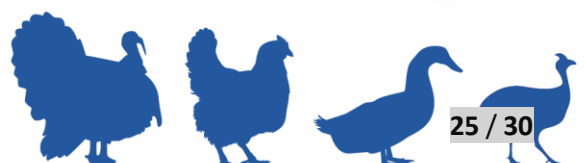
Origine : extension généralisée de l'obligation d'étiquetage

L'interprofession demande l'élargissement de l'obligation de l'étiquetage de l'origine de la volaille à tous les produits et tous les modes de distribution. En effet, s'il est déjà obligatoire pour la volaille crue (fraîches réfrigérées, surgelées ou congelées) vendue en magasin et proposée dans les restaurants, il est indispensable que l'obligation s'étende à la viande en tant qu'ingrédient pour que l'ensemble des produits élaborés et transformés y soient contraints. Les annonces du ministre de l'Agriculture vont dans ce sens, elles doivent cependant être concrétisées rapidement. Au-delà de cette extension, la filière demande que l'identification soit claire et précise et indique le pays d'origine de la volaille et non une zone géographique, comme « origine UE ou non UE ». Il en va de la transparence et de l'information due aux consommateurs.

Les professionnels en appellent aussi à la vigilance des consommateurs sur l'identification des volailles

La situation des importations de volailles en France est paradoxale puisque les Français déclarent avoir de fortes attentes en matière d'origine française des volailles : ils sont notamment 87 % à estimer que le logo Volaille Française incite à choisir les produits sur lesquels il est apposé et 82 % à penser qu'il incite à aller dans les lieux de restauration qui l'affichent. (Source : APVF – Opinion Way 2022).

C'est pourquoi l'Interprofession rappelle aux consommateurs que l'identification de l'origine est d'ores et déjà obligatoire pour les volailles vendues en magasin et pour les volailles fraîches réfrigérées, surgelées ou congelées proposées dans les restaurants. ANVOL les encourage à systématiquement s'informer sur l'origine des viandes qu'ils consomment afin d'éclairer leur choix.



[EN SAVOIR PLUS]

**ZOOM SUR LE RECENSEMENT AGRICOLE :
LES VOLAILLES FRANÇAISES ISSUES D'ÉLEVAGES
DE TAILLES MODESTES AUX ACTIVITÉS DIVERSIFIÉES**

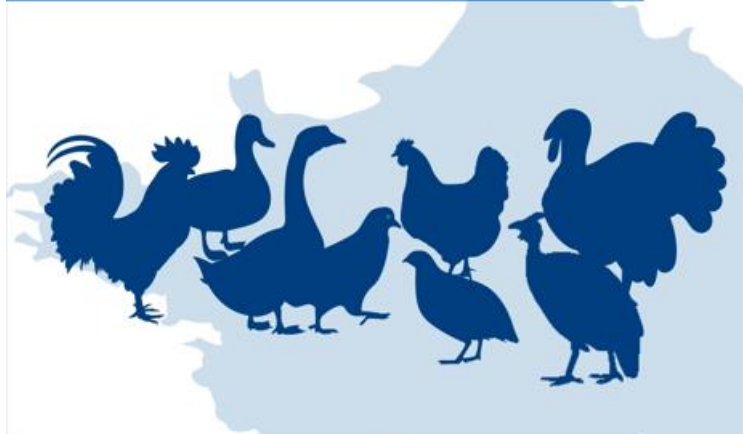


PRÈS DE 14 000 ÉLEVAGES EN FRANCE

La filière avicole française compte un total de près de **14 000 élevages de volailles** (dont 5400 en Label Rouge et près de 1 100 en bio) et **15 000 entreprises liées**. Selon les résultats du dernier recensement agricole décennal analysés par l'ITAVI, le nombre d'élevages de volailles de chair en France s'élevait exactement à **13 971 en 2020** ; -17 % par rapport à la dernière enquête de 2010. La moitié d'entre eux se situent dans le **Nord-Ouest** de la France.

VOLAILLES FRANÇAISES : UNE BIODIVERSITÉ CARATÉRISTIQUE

8 ESPÈCES



4 MODES D'ÉLEVAGE

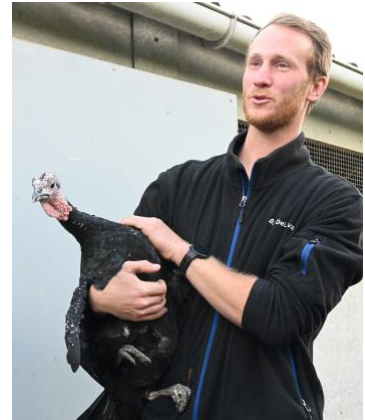


ANVOL
INTERPROFESSION VOLAILLE DE CHAIR

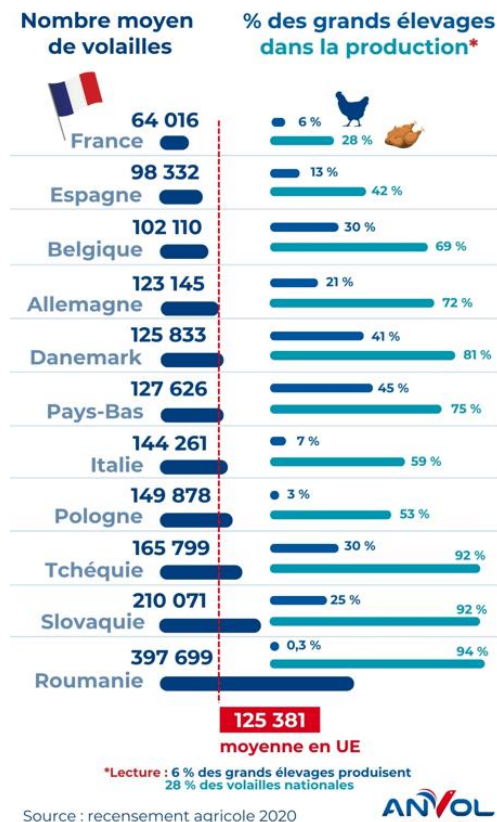


DES ÉLEVEURS PLUS JEUNES QUE LA MOYENNE DES AGRICULTEURS

L'âge moyen des éleveurs de volailles françaises est de **47 ans**. Ils sont **plus jeunes** que dans les autres secteurs de l'agriculture, puisqu'ils sont 48 % à dépasser les 50 ans, contre 60 % des agriculteurs au global. Cependant, ils sont également confrontés à la problématique du renouvellement des générations. Lorsque la totalité des exploitants d'un élevage de volailles a dépassé 60 ans, 28 % d'entre eux ne savent pas ce que va devenir leur élevage dans les 3 ans à venir et 24 % n'envisagent pas de départ.

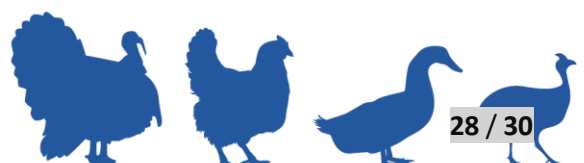


LA PART DES GRANDS ÉLEVAGES DANS LES PRODUCTIONS NATIONALES (> 500 UGB)



DES FERMES AUX MULTIPLES ACTIVITÉS

Les éleveurs de volailles sont très majoritairement à la tête de fermes aux **activités diversifiées**. 23 % des volailles françaises étaient ainsi élevées en 2020 dans des fermes également engagées en **polyculture ou polyélevages**. Cette part est bien supérieure à des pays comme la Pologne, où seules 3 % des volailles sont élevées dans des fermes non spécialisées, 5 % en Espagne et 10 % pour les Pays-Bas.



DES ÉLEVAGES DE TAILLE MODESTE

Selon le recensement agricole, les poulaillers français sont ainsi de **4 à 5 fois plus petits** que certains de leurs voisins européens.

Les fermes importantes en France, de plus de 500 UGB (Unité Gros Bovin - tout type d'élevage compris), réunissent en moyenne 64 000 volailles.

Ces élevages représentent 6 % des élevages et produisent 28 % de la volaille française, quand en Roumanie par exemple, ils concentrent en moyenne 400 000 volailles, soit 0,3 % des élevages, mais produisent 97 % de la production roumaine.

Dans le monde, certains parcs de bâtiments peuvent réunir jusqu'à 2 millions de volailles dans certains pays comme l'Ukraine ou la Thaïlande.



Source : ANVOL 2020 - © ADOCOM-RP



À propos de l'Interprofession ANVOL :

ANVOL est l'interprofession volaille de chair. Créée dans la dynamique des États Généraux de l'Alimentation, ANVOL a été officiellement reconnue par arrêté en septembre 2018. Elle réunit 20 organisations représentatives de l'ensemble des maillons de la filière de la volaille de chair : depuis l'accoupage jusqu'à la distribution et la restauration.

La filière Volaille de Chair représente environ 100 000 emplois en France, dont 34 000 dans les élevages, pour un chiffre d'affaires d'environ 6,8 milliards d'euros en sortie abattoirs.

ANVOL pilote un plan de filière ambitieux dont l'objectif majeur est la reconquête du marché national, tout en prolongeant les actions en faveur du bien-être animal et la préservation de l'environnement.



INTERPROFESSION VOLAILLE DE CHAIR



@Interpro Anvol
Interprofession ANVOL
ANVOL

Arnault, Sandra & l'équipe ADOCOM-RP, Service de Presse de ANVOL,
vous remercient de votre attention.

Tél. : 01.48.05.19.00 - Courriel : adocom@adocom.fr

ADOCOM[®]-RP

AGENCE DOGNIN COMMUNICATION

11 rue du Chemin Vert - 75011 Paris - Tél : 01.48.05.19.00 - Fax. : 01.43.55.35.08

e-mail : adocom@adocom.fr - site : www.adocom.fr

Qualification : Agence Certifiée OPQCM

